



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Régis GEORGET, André LAITU, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Rémi PITRE, Jean-Francis RICHEUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. PERRIN) ; Yann SOULABAILLE, Marcel LE MOAL, Georges DUMAS, Christian SORIEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN.

Pouvoir :

- De Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN
- De Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- De Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Madame DUVAL du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : **Georges DUMAS**

Nombre de Membres du Comité présents : 14

Nombre de Membres du Comité votants : 17

Date de la convocation : le 25 septembre 2024

**N°24/10-09 Régie des canalisations d'intérêt départemental -
création d'un budget annexe en M49**



Comité syndical du 3 octobre 2024

N°24/10-09 Régie des canalisations d'intérêt départemental - création d'un budget annexe en M49

Vu la délibération n°24/10-08 en date du 3 octobre 2024 portant sur la création de la régie,

Considérant qu'il convient de créer un budget annexe couvrant son activité.

Considérant que la norme comptable s'imposant au budget annexe du SMG-Eau35 est le référentiel la M49.

Conformément aux recommandations de la Paierie,

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AUTORISER la création d'un budget annexe de la Régie des canalisations en M49 à compter du 1^{er} décembre 2024

2°) AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Rennes, le 3 octobre 2024

Le Président,

Joseph BOIVENT